

République Rwandaise
Préfecture de Shungu



Shungu

8/2/1962.-

N° 378/Agri

deux(2)

Objet: utilisation des Crédits B.E
Boisements 4e trimestre,

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et du paysannat

KIGALI

✓ sous Couvert de Monsieur le Préfet

à

SHANGUGU

Monsieur le Ministre,
annexe, le rapport trimestriel B.E boisements pour le 4e trimestre 1961.-
J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en

L'Agronome de la Préfecture

MATTHYS, Jean

FICHE GLOBALE TRIMESTRIELLE REBOISEMENT B.E.
EN TERRITOIRE DE Shangugu
CAMPAGNE 1961

Prévisions de Dépenses en 1961 sur crédits B.E. pour l'ensemble du Programme Reboisement B.E. du Territoire de Shangugu

Libellé des travaux	Coût des Travaux	Remarques (a)
1. Chantier de <u>Gorges-Ruzizi (Nzahaha)</u>	20.000	
2. Chantier de <u>Kuramba</u>	5.000	
3. Chantier de <u>Ntondezi-Nganzo</u>	11.400	
4. Chantier de		
5. Chantier de		
6. Chantier de		
Total	36.400	
Arrondi à	36.400	

NOTES 1) le plafond des dépenses pour les travaux de reboisement B. E. en Territoire de Shangugu au cours de l'année 1961 est donc fixé à 36.400 (a)
 2) le coût des travaux ne comprend pas l'achat de matériel, opération réservée exclusivement au Gestionnaire des crédits Agri.

CRÉDITS B. E.

1. Reliquat au 31/12/1960 (B. 559: Gorges Ruzizi) 651
 2. Subdélégation au cours de l'année 1961 36.400 - lettre Min Agri 4/1083 Comptabilité 11/7/196

Total 37.051

DEPENSES

1	2	3	4	5	6
Libellé des travaux	Dépenses sur crédits BE 59	Dépenses sur crédits BE 60	Dépenses sur crédits BE 61	Dépenses sur crédits BE 62	Totaux (b)
1. Chantier de <u>Gorges Ruzizi</u>			5.41		5.841
2. Chantier de <u>Kuramba</u>			-		-
3. Chantier de <u>Ntondezi-Nganzo</u>			-		-
4. Chantier de					
Chantier de					

Shangugu

13 février 1962

408 / Agri

A Monsieur le Chef de Service des Eaux et
Forêts

à

KIGALI

affaire coupe bois
BONGWANUBUSA Damien

✓ Sous couvert de Monsieur le Préfet de et à
SHINGIRO

Monsieur le Chef de Service,

Faisant suite à votre mot manuscrit du
I courant, me transmis par Monsieur BONGWANUBUSA Damien, j'ai l'honneur de porter à
connaissance que le permis de coupe n° 1, dressé en 3 exemplaires en faveur de BONGWA-
NUBUSA Damien a été envoyé à Monsieur le Directeur du Service de l'Agronomie et des
Eaux et Forêts à KIGALI en date du 11 décembre dernier, avec lettre de transmission
n° 2749/Agri.

D'autre part, l'intéressé a payé au Compta-
ble Territorial de la Préfecture, en date du 4 décembre 1961, la somme de 19.000 Francs
(DIX NEUF MILLE FRANCS) pour exploitation de 38 m³ à 500 fr. Il possède la quittance.

Suivant votre accord, je laisse donc commen-
cer la coupe de bois par Monsieur BONGWANUBUSA Damien.

L'Agronome de Préfecture

MATHYS Jean